Lorraine : viols incestueux, mari violent… la justice “libère par erreur”, sous contrôle judiciaire, un Kosovare extrêmement dangereux condamné à 18 ans de prison. Il a été interpellé alors qu’il s’apprêtait à commettre le pire

20/03/2024 à 13h11



Père violeur, mari tyrannique… Il est libéré sous contrôle judiciaire après une erreur de la justice (…) Il a été interpellé alors qu’il s’apprêtait à commettre le pire.

(…) En mars 2020, Olivia rencontre Victor. Et parce qu’à ses côtés elle se sent protégée, elle se décide quelques mois plus tard à dénoncer les faits de violences intrafamiliales et d’agressions sexuelles qu’elle subit de la part de son père, un homme d’origine kosovar âgé de 50 ans, agissant en véritable tyran domestique. (…)

Elles racontent aussi les « loupés » des visites des policiers au domicile familial, ces derniers n'ayant jamais remarqué qu'à chaque fois, le chef de famille s'installait derrière elles avec un couteau pointé dans leur dos pour les faire taire.

(…) « Des viols, toutes les nuits, pendant onze ans, sous la menace d'un couteau. » Ses sœurs confirment entendre « des bruits sexuels » émaner de la chambre de leur aînée, voir leur père en ressortir en caleçon. (…) **Pour sa défense, l'homme avance qu'il ne savait pas que c'était interdit en France…**

Alors qu'il est condamné à un an de prison et écroué s'ouvre à Metz une information judiciaire pour les viols dénoncés par Olivia. Le Kosovar est cette fois renvoyé en janvier 2023 devant la cour criminelle de la Moselle. Les experts psys qui défilent à la barre attestent son **extrême dangerosité**. **L'un d'eux confie même avoir eu peur pendant l'entretien**.

« La cour criminelle va alors apporter une réponse ferme, détaille Me Felici, dix-huit ans de réclusion criminelle. Elle prend aussi toutes les précautions possibles pour protéger les victimes : deux tiers de peine incompressible et une interdiction définitive du territoire national à sa sortie. »

Le condamné, qui a fait appel, attend son deuxième procès en détention provisoire. Les mois passent et le 13 février 2024, Me Felici reçoit un coup de fil du greffe : **le père de famille va sortir de prison en raison d'un « oubli »**. Le parquet général de Nancy a raté le délai pour prolonger la détention provisoire, laquelle devient illégale au bout d'un an si elle n'est pas renouvelée. L'homme est donc libéré sous contrôle judiciaire.

Convaincu que le « monstre », comme il l'appelle, peut revenir pour se venger, **Victor met à l'abri sa femme, les sœurs de cette dernière et leur mère**. Tous les trois jours, il va jeter un œil à l'appartement familial vide, à Thionville, pour

vérifier si le patriarche est passé ou non.

Malgré un contrôle judiciaire aux obligations sévères (…) Olivia, sa mère et ses sœurs sont terrorisées.

Le 25 février, alors que Victor passe à l'appartement de Thionville avec l'une des sœurs d'Olivia qui veut y récupérer des affaires, la porte est ouverte. (…) L'homme est interpellé en fin d'après-midi par des hommes de la BAC alors qu'il essaie de s'enfuir.

« **On a eu une chance folle que ce soit Victor qui soit tombé sur lui** dans l'appartement, car **si ça avait été ma cliente, ses sœurs ou leur mère, ça se terminait en bain de sang** », songe Me Felici.

Manipulateur jusqu'au bout, l'interpellé, désormais réincarcéré, n'a pas hésité à assurer aux forces de l'ordre : « Je suis revenu en Moselle à la demande de ma femme et de mes filles parce que je leur manquais trop… » L'audience pour le procès en appel vient d'être fixée à la fin juin 2024. (…)

Le Parisien